



COMMUNE DE SAVONNIERES DEVANT BAR
Département de la Meuse

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 10 avril 2019

Date de la convocation : 02 avril 2019	Nombre de Conseillers présents : 8
Nombre de Conseillers en exercice : 10	Nombre de Conseillers votants : 8

L'an deux mil dix-neuf, le 10 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Savonnières devant Bar s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocations légales, sous la présidence de M. Gérald MICHEL, Maire,

PRÉSENTS :

M. Gérald MICHEL, M. Pascal GHESQUIERE, M. José VANHAMME, Mme Colette KELLER, M. Claude MEYER M. Alain PECHEUR, Mme Patricia LEGRAND, Mme Sylvie MALLINGER,

ABSENTS :

M. Guy COCHENER
Mme Cécile THIRIET

Secrétaire de séance : Mme Colette KELLER

Allocution de Monsieur le Maire à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal :

« Ce budget 2019 sera le dernier de la mandature.

Avant de laisser le soin à Monsieur GHESQUIERE de vous présenter le détail de cet exercice comptable, je voudrais rappeler que nous avons réalisé ce dont à quoi nous nous étions engagés :

- *La requalification du cœur de village s'achève avec la fin des travaux liée à la deuxième phase de réalisation.*
- *Un logement communal a été complètement réhabilité et cette opération a contribué à accueillir une nouvelle famille sur Savonnières-devant-Bar.*
- *La restructuration de l'ancien groupe scolaire est en cours et, les services de l'Office National de la Chasse et ceux de l'Agence Française pour la Biodiversité devraient aménager leurs locaux d'ici la fin de cette année.*
- *Une nouvelle salle communale va également voir le jour.*
- *Le remplacement de l'éclairage public, sur tout le territoire de la commune a été entièrement réalisé.*

Sur chacun de ces grands programmes, nous avons sollicité toutes les aides possibles :

- *Etat - Région Grand Est - Département de la Meuse – EDF – FUCLEM - Europe au travers du fond leader qui est un dispositif porté par le Pays Barrois*

Dans le même temps, Savonnières-devant-Bar a retrouvé toute sa place au sein des principales instances locales :

- *Communauté d'agglomération Bar le Duc Sud Meuse*
- *Pays Barrois*
- *Association des Maires de Meuse*
- *Centre de gestion de la Meuse*

C'est un travail sans relâche et des heures de participation active aux grandes orientations qui attendent notre territoire.

Le contexte social et économique est toujours aussi difficile et ce n'est pas l'actualité qui va pondérer mes propos.

Nous attendons avec impatience les décisions qui vont nous être présentées à l'issue du grand débat national.

Les attentes sont fortes mais aussi, diverses et multiples :

- Pouvoir d'achat, Justice fiscale, Services publics, Politique de santé, Education

Mais aussi, une crise de la gouvernance et de la représentativité qui, après dix-huit mois d'ignorance de la part du pouvoir central, a soudainement replacé les Maires au centre de ce fameux grand débat national.

L'initiative peut paraître séduisante mais, va-t-elle vraiment gommer les effets d'une mondialisation qui frappe le cœur de nos sociétés.

1,5 millions d'emplois industriels ont été supprimés en France depuis 2000 !

... D'une fiscalité qui frappe lourdement les classes moyennes, d'un sentiment de déclassement social ou d'une absence de vision quant à l'avenir de notre pays ...

Les baisses de dotation continuent de plomber les ressources des communes et la suppression de la taxe d'habitation qui ne sera compensée par l'Etat, « à l'euro prêt », que durant trois ans, laisse planer le doute sur les recettes fiscales des années futures ...

L'Etat vient nous rappeler à nos obligations en nous engageant à réviser notre Plan Local d'Urbanisme qui n'est plus conforme avec les directives de la loi A.L.U.R et les orientations du S.C.O.T.

Pour ma part, je milite pour que la compétence urbanisme demeure dans le giron communal.

Je vous remercie d'ailleurs d'avoir approuvé ma position au travers de notre délibération du 26 mars. Cependant, ce ne sera pas simple et, indépendamment des deux choix possibles :

- Mise en œuvre d'un plan local d'urbanisme intercommunal ou plan local d'urbanisme communal,

Ce dossier nécessitera des décisions cohérentes, quelquefois complexes et sans préjuger par avance de l'option qui s'imposera, difficiles.

Je ne voudrais pas non plus éluder la problématique liée à notre baisse démographique qui continue de peser, en nous plaçant sous la strate des communes de 500 à 1000 habitants.

Cependant, je reste intimement convaincu que notre commune a les capacités de se développer.

Je ferai tout pour cela.

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie pour votre attention ainsi que pour la confiance que vous m'accordez. »

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Selon le code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal entend débat et arrête le compte de gestion (art L2121-31).

Le compte-de gestion 2018, établis par le comptable de la trésorerie de Bar le Duc, est conforme au compte administratif établi par le Maire.

Résultat d'exécution du Budget Commune :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2017	Part affecté à l'investissement : exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	- 73 348.97 €		- 602 153.58 €		- 675 502.55 €
Fonctionnement	327879.77 €		259 439.18 €	- 143.72€	587 175.23 €
TOTAL	254 530.80 €		- 342 714.40 €		- 88 327.32 €

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Valider le compte de gestion 2018
- Donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire confie la présidence à Monsieur Pascal GHESQUIERE, Adjoint au Maire, et quitte la séance.

Monsieur Pascal GHESQUIERE présente le compte-administratif dont les écritures et les résultats sont identiques au compte de gestion du Trésorier.

	Recettes	Dépenses	Total	Report antérieur	Intégration résultat budget CCAS	Résultat exercice
Fonctionnement	623 909,31€	364 470,13€	259 439,18€	327 879,77€	-143,72 €	587 175,23 €
Investissement	51 962,00€	654 115,58€	-602 153,58€	-73 348,97 €		-675 502,55 €
Résultat de clôture						-88 327,32€

Après étude et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et arrête le compte administratif 2018.

Monsieur le Maire réintègre la séance et reprend la présidence.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 et constatant que ce dernier fait apparaître :

Un EXCEDENT de fonctionnement cumulé de : 587 175.23€

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat ainsi :

Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	259 439.18 €
B Résultat antérieur reporté Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 327 879.77 €
Intégration résultat du budget CCAS (dissous au 01/01/2019)	- 143.72 €
C Résultat à affecter "= A+B hors restes à réaliser	587 175.23 €
(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	- 675 502.55 €
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	
Besoin de financement	944.120.00 €
Excédent de financement	944 120.00 €
Besoin de financement F (= D+E)	675 502.55 €
AFFECTATION = C	587 175.23 €
1) Affectation en réserves R (1068) en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement	587 175.23 €
2) H Report en fonctionnement R (002)	0.00 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition des trois taxes pour 2019, sans augmentation par rapport à 2018 :

- Taxe d'Habitation (TH) 5.67 %
- Taxe sur les propriétés Foncières Bâties (TFPB) 14.71 %
- Taxe sur les propriétés Foncières non Bâties (TPFNB) 23.97 %

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de voter les taux d'imposition tel qu'ils ont été présentés
- donne tout pouvoir au Maire pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2019

Il est proposé de voter l'attribution des subventions 2019.
Les subventions seront octroyées suivant les demandes reçues en mairie.

ASSOCIATIONS	Montant
Comité des fêtes de Savonnières Devant Bar	1600.00 €
Amicale des anciens combattants de Savonnières-devant-Bar	450.00 €
Rando Gym Culture	80.00 €
Club du 3 ^{ème} Age	350.00 €
Moto Evasion 2000	80.00 €
ACCA de Savonnières devant Bar	300.00 €
APAJH – Association pour Adultes et Jeunes Handicapés	100.00 €
Ligue française contre la sclérose en plaque	80.00 €
Association des paralysés de France	80.00 €
Association française des sclérosés en plaques	80.00 €
Les restaurants du cœur	80.00 €
France Alzheimer 55	80.00 €
Association AMF Téléthon	80.00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les subventions allouées aux associations et donne tout pouvoir au Maire pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur Pascal GHESQUIERE, Adjoint au Maire chargé des finances, présente le budget 2019 de la Commune.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter le budget 2019 de la COMMUNE, qui s'équilibre de la façon suivante :

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
Chap.	Dépenses	Vote	Chap.	Dépenses	Vote
16	Remboursement emprunts	140 920,00	011	Charges générales	225 760,00
20	Immobilisations incorporels	2 650,00	012	Charges de personnel	178 200,00
21	Immobilisations corporels	104 480,00	022	Dépenses imprévues	30 000,00
23	Immobilisation en cours	1 738 269,68	65	Charges de gestion courante	32 400,00
041	Opérations d'ordres	66 140,00	66	Charges financières	19 400,00
			67	Charges exceptionnelles	1 200,00
001	Déficit reporté	675 502,55	014	Reversement fiscalité	17 500,00
				Virement à la section	
			023	d'investissement	116 633,00
TOTAL		2 727 962,23€	TOTAL		621 093,00 €
Chap.	Recettes	Vote	Chap.	Recettes	Vote
10	Dotations, fonds et réserves	687 968,23	013	Atténuation de charges	6 000,00
13	Subventions	977 221,00	70	Produit des services & ventes	9 273,00
1641	Emprunt	880 000,00	73	Impôts et taxes	569 642,00
041	Opérations d'ordres	66 140,00	74	Dotations	3 988,00
				Autres produits de gestion	
			75	courante	31 800,00
021	Virement de la section de fonctionnement	116 633,00	77	Produits exceptionnels	390,00
TOTAL		2 727 962,23€	TOTAL		621 093,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.